



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 janvier 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	Départ après la 31 ^{ème} délibération
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
5 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	Arrivée après la 21 ^{ème} délibération
		Départ après la 31 ^{ème} délibération
6 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
7 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
8 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
9 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
11 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ après la 30 ^{ème} délibération
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
22 ENTRELACS	T Claire COCHET	
23 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
24 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
25 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
26 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
27 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 MOTZ	T Daniel CLERC	
32 MOUXY	T Catherine RAVANNE	Pouvoir de Laurent FILIPPI
33 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	Départ après la 23 ^{ème} délibération
34 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
35 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
38 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
41 VOGLANS	T Martine BERNON	
42 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

Absents excusés :

CHINDRIEUX

Marie-Claire BARBIER

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX

Directeur de cabinet

Frédéric GIMOND

Directeur général des services

Laurent LAVAISSIERE

Directeur général adjoint des services

Olivier VERDENAL

Directeur financier

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Responsable juridique et des assemblées

Eline QUAY-THEVENON

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 janvier 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 41 présents et 46 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 22 Année : 2022

Exécutoire le : 01 FEV. 2022

Affichée le : 01 FEV. 2022

Visée le : 01 FEV. 2022

FINANCES Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT relatif au vote d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Monsieur le Président soumet le rapport suivant, pour un développement des projections budgétaires 2022 dans la perspective d'un budget présenté au vote de l'assemblée le 22 février 2022.

Une analyse du contexte général est proposée avant de présenter les anticipations pour 2022. Les éléments concernant la dette, ainsi que les budgets annexes seront également développés.

Synthèse

Le contexte économique de sortie de crise sanitaire fait apparaître au-delà de l'apparente « surchauffe » actuelle du modèle économique, une fébrilité notable tant par l'absence de perspectives économiques stables à long terme, que par sa réactivité parfois disproportionnée aux épiphénomènes (I).

Les réalisations 2021 font apparaître une accalmie en investissement après un niveau de dépenses très fort en 2019 et 2020 (respectivement 19 millions d'euros et 20 millions) (II-A). Selon les premiers chiffres issus des anticipations de fin d'exercice, l'épargne brute 2021, avec 4,8 millions (en y intégrant les cessions), présenterait **un niveau d'autofinancement plutôt juste avec 8,9% des recettes réelles** (par rapport à un seuil indicatif de 12 à 15% pour une situation sereine). Compte tenu de l'absence de marges de manœuvres, c'est par la maîtrise de ses dépenses que Grand Lac pourra améliorer son épargne brute.

Les propositions 2022 sont établies sur la base d'une progression contenue des dépenses de fonctionnement alors que Grand Lac, à l'image de l'ensemble des agglomérations, a perdu son pouvoir fiscal sur des recettes de fonctionnement qui n'ont plus de potentiel d'évolution. L'investissement 2022 s'inscrit dans les projections du PPI validé en 2021 avec plus ou moins des décalages de 2021 et 2023 (II-B).

Les recettes de fonctionnement 2022 devraient se situer pour les services au-dessus de celles de 2021, avec une prévision à la hausse des produits des ventes de matières, des loyers en année pleine et si la météo l'accorde, une bonne saison pour les recettes d'Aqualac et des plages. En revanche, les conséquences fiscales de la crise sanitaire sont attendues sur la CVAE avec une moins-value quoique revue à la baisse. Par ailleurs, la fraction de l'enveloppe de TVA nationale remplaçant la taxe d'habitation devrait évoluer favorablement au regard de la progression 2021 du PIB estimée à environ +5%.

L'endettement de Grand Lac progresse avec une capacité de désendettement de 5,3 ans, sécurisé avec une majorité de taux fixes (III) et donc conforme à la trajectoire prévue au PPI pour 2026

Les **budgets annexes (IV)** présentent des enjeux collectifs importants avec des projets d'investissements conséquents pour l'eau potable et l'assainissement. 2022 sera l'année de démarrage de la nouvelle DSP des transports et à cette occasion, les budgets des transports urbains et des transports scolaires seront fusionnés.

I - Le contexte général

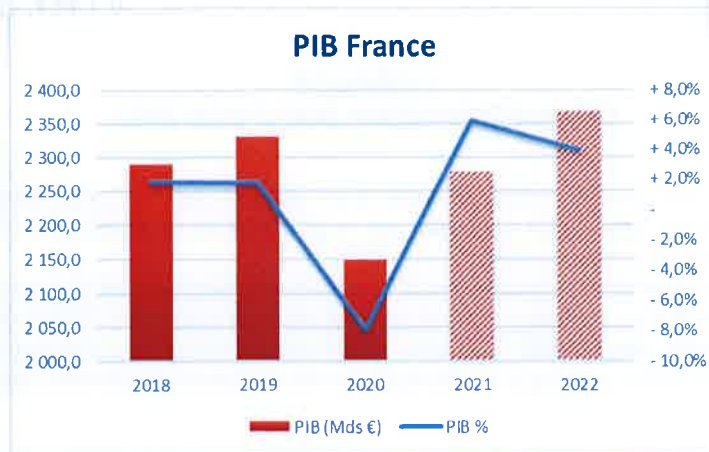
Le contexte économique

Dans une situation de redémarrage après la crise sanitaire et la mise à l'arrêt des structures de production, l'activité repart en forte progression avec une estimation de la progression 2021 du PIB de 6% et un taux de chômage au plus bas.

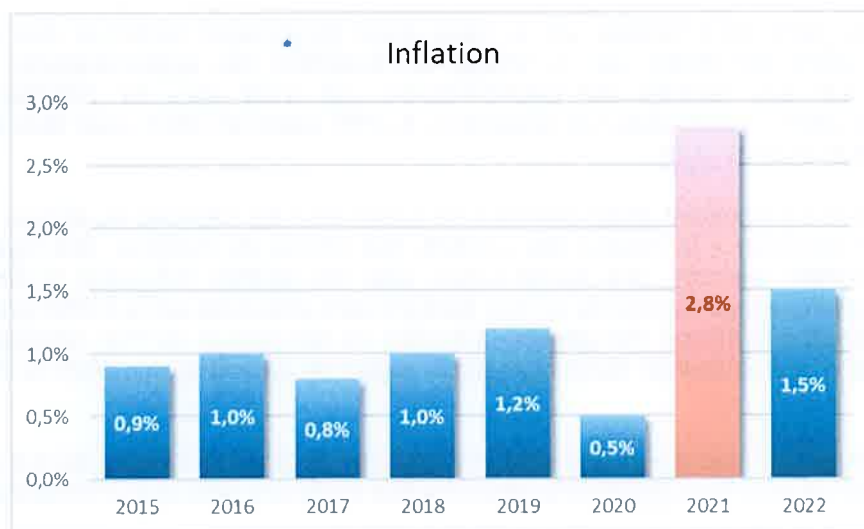
La prévision de croissance pour 2022 inscrite dans le Projet de Loi de Finances 2022 (PLF2022) retient une croissance en progression de +4% en conservant la dynamique 2021, compte tenu des effets du plan de relance. Cette progression ne ferait que revenir au niveau de 2019.

	2018 définitif	2019 définitif	2020 définitif	2021 prévision	2022 prévision
PIB %	+ 1,9%	+ 1,8%	- 7,9%	+ 6,0%	+ 4,0%
PIB (Mds €)	2 289,8	2 332,0	2 148,8	2 277,7	2 368,8

(source INSEE)



Le niveau de la croissance en 2021 résulte d'une situation de redémarrage autant que de la quantité des réserves financières mises en circulation (épargne des ménages, plan de relance, ...). Le redressement de la demande, alors que l'offre n'est pas adaptée, conduit à une situation de pénurie sur les matières et d'inflation. Plusieurs scénarios pour 2022 sont envisageables dont celui porté par la BCE¹ qui défend que la situation actuelle n'est qu'un point de passage avant la juste stabilisation de l'offre et de la demande. Il est ainsi fort probable qu'il y ait un effet « rattrapage » et que la demande ne puisse rester soutenue à ce niveau. Cependant, il est également possible que les tensions salariales issues du redémarrage de l'activité et des tensions sur les prix, tant de la vie courante que sur les énergies, alimentent une inflation plus durable. Si l'inflation devait se maintenir, les banques centrales interviendront en resserrant les liquidités financières, ce qui aura pour effet de ralentir la croissance.



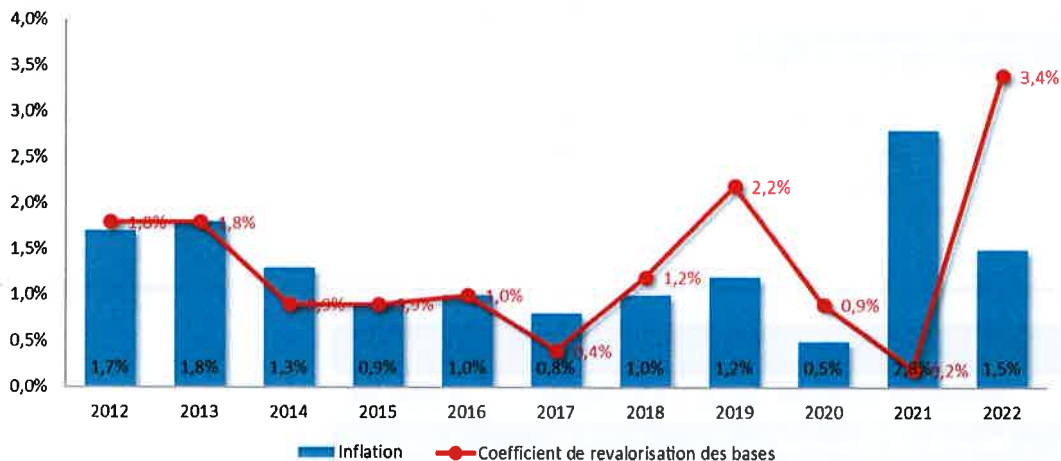
L'accélération économique avec la sortie de la crise sanitaire a généré 514 000 créations d'emplois et la prévision du taux de chômage est de 7,6% pour la fin 2021. La dette publique atteint 115,6% du PIB fin 2021, largement au-delà de la loi de programmation de 2019. La crise sanitaire aura donc un impact durable sur l'économie nationale avec un remboursement de la dette qui se fera au rythme de la croissance. Ce remboursement aura-t-il un impact sur les collectivités ?

¹ BCE : Banque Centrale Européenne

Le projet de loi de finances pour 2022

Pour 2022, année électorale, la loi de finances comporte assez peu d'éléments si ce ne sont les confirmations des mesures des années précédentes telles que la suppression de la taxe d'habitation et l'érosion de la dotation de compensation (ex-part-salaires). Année de répit certainement, avant une sollicitation de l'Etat pour une participation des collectivités territoriales au redressement de l'économie.

Le **coefficient d'actualisation des bases** est arrêté à 3,4% compte tenu du niveau d'inflation actuel, sachant que c'est l'inflation de novembre 2020 à novembre 2021 qui fait référence.



L'enveloppe globale liée au **prélèvement du FPIC²** est stabilisée à 1 milliard d'euros. Toutefois, des évolutions sont constatées chaque année au vu des indicateurs de richesse, des valeurs moyennes de référence des catégories et changements de régimes fiscaux.

Les autres mesures financières

L'enveloppe de FCTVA³ est diminuée à 6 500 Mds d'euros. L'automatisation des procédures de déclaration et de versements est entrée en vigueur en 2021.

II - Les perspectives d'évolution

A - La situation financière au 1^{er} janvier 2022

Le compte administratif anticipé 2021 du budget PRINCIPAL

Le compte administratif anticipé (CAA) 2021 peut être représenté selon la vue synthétique suivante, sous réserve des écritures restant à réaliser :

² FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale

³ FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Fonctionnement

Dép. réelles 48 931 K€ Rec. Réelles ⁽¹⁾ 53 234 K€

Epargne Brute 4 303 K€

Rappel CA2020 : 6 175 K€

Investissement

Rembt Dette	1 704 K€	Subv	4 650 K€
Dép. Equipt	15 296 K€	FCTVA	1 405 K€
Autres	295 K€	Emprunts	4 502 K€
		Cessions	491 K€
		Autres	150 K€

Résultat de l'exercice -1 794 K€

Résultat cumulé au 31/12/2020 5 030 K€

Résultat cumulé au 31/12/2021 3 236 K€ *Projection*

⁽¹⁾ hors produits des cessions

Sur une hypothèse de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 96% des crédits ouverts, et des recettes réelles de fonctionnement de 100%, l'épargne brute serait de 4 794 000 euros et 4 303 000 euros après retraitement des produits de cessions. L'épargne brute représente 8,9% des recettes réelles (8,0% en retraitant les produits de cession). Pour mémoire, l'exercice précédent avait bénéficié de recettes de cessions d'actifs pour 2 183 000 euros. Le seuil des 8% de recettes réelles doit constituer une alerte dans la mesure où il apparaît désormais certain que les marges de manœuvres en recettes seront très faibles.

- Les dépenses de fonctionnement ont retrouvé en 2021 un niveau de réalisation classique et il est projeté une réalisation de 91% sur les dépenses à caractère général (chapitre 011). Les dépenses de personnel seront proches du 100% de réalisations.
- Les recettes de fiscalité/dotation sont conformes aux prévisions. Les produits des ventes de déchets permettent même d'observer une reprise des cours de marchés de matières, ce qui génère quelques recettes complémentaires sur la fin d'exercice. Les recettes d'Aqualac devront être suivies sur les années à venir avec une projection 2021 à 850 000 euros compte tenu de la perte de fréquentation de la plage et d'un météo médiocre sur la saison d'été. Cette prévision représente un manque à gagner de 600 000 euros environ par rapport aux chiffres réalisés classiquement jusqu'en 2019.

La réalisation des dépenses d'équipement est importante avec une prévision à 15 000 000 euros, soit 59% des crédits ouverts. Le financement est assuré par l'emprunt (4 500 000 euros), le FCTVA pour 1 400 000 euros et les subventions (4 600 000 euros). Le solde est financé par le fonds de roulement (1 654 000 euros) et l'autofinancement généré par l'exercice (3 935 000 euros).

Dans l'optique d'emprunter au plus tard, l'emprunt sur le budget principal de 7 500 000 euros signé en 2021 sera tiré pour son solde de 4 500 000 euros en 2022. La ligne de trésorerie de 4 000 000 a été reconduite. Pour mémoire, un mois de dépenses de Grand Lac (fonctionnement + investissement) correspond en moyenne à 4 millions d'euros.

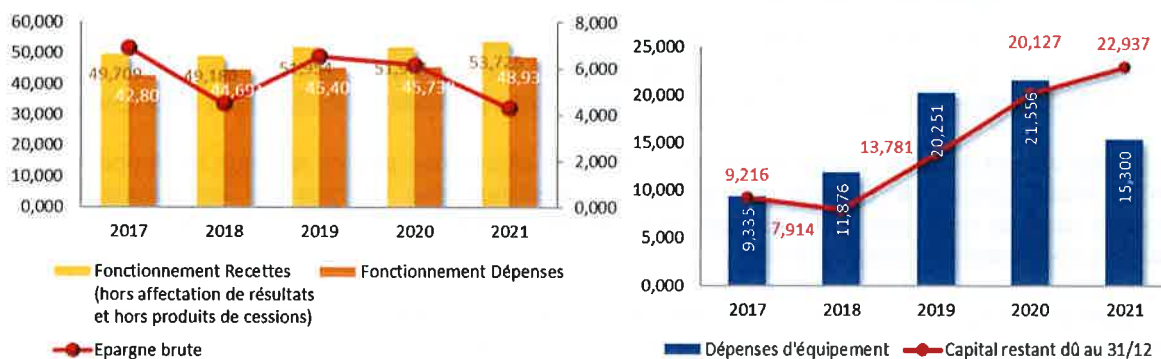
L'évolution de la situation financière sur la période 2017-2021

Le tableau ci-dessous présentent quelques indicateurs qui permettent de faire une lecture des éléments financiers après retraitements des éléments conjoncturels propres à chaque exercice qui n'ont pas de vocation à être reconduits (comme les produits de cessions par exemple). L'objectif est ici, de déterminer une capacité d'autofinancement structurelle. Pour mémoire, 2,7 millions sont ainsi retraités en 2019 et environ 2 millions de cessions ont été réalisés en 2020.

Budget principal	2017 définitif	2018 définitif	2019 définitif	2020 définitif	2021 CAA
Fonctionnement Recettes (hors affectation de résultats et hors produits de cessions)	49,709	49,180	51,954	51,914	53,725
Fonctionnement Dépenses	42,806	44,691	45,408	45,739	48,930
Epargne brute	6,903	4,489	6,546	6,175	4,303
Taux épargne brute	13,89%	9,13%	12,60%	11,89%	8,01%
Dépenses d'équipement	9,335	11,876	20,251	21,556	15,300
Capital restant dû au 31/12	9,216	7,914	13,781	20,127	22,937
Capacité de désendettement	1,3 ans	1,8 ans	2,1 ans	3,3 ans	5,3 ans
Fonds de roulement au 31/12 (Pour mémoire 12,383 au 1/1/2017)	9,573	8,947	6,424	5,029	3,236

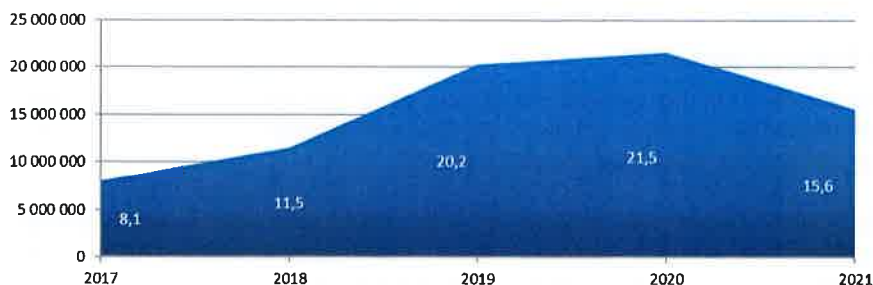
Les chiffres ci-dessus illustrent l'évolution de l'épargne brute au regard des variations constatées sur les dépenses réelles et les recettes réelles. Les chiffres sont retraités des éléments exceptionnels. Il ressort que l'exercice 2020 a été impacté par la crise sanitaire entraînant une sous-consommation (baisse de recettes) et un manque à gagner sur les financements (baisse des tarifications). Cependant, la période d'observation laisse apparaître un tassement de l'épargne brute structurelle avec une progression plus rapide des dépenses par rapport à celle des recettes.

Le premier graphe (en jaune) illustre l'écart recettes/dépenses de fonctionnement et la tendance suivie par l'épargne brute. Le second graphe (en bleu) présente les évolutions des dépenses d'équipement et de l'endettement.



Le niveau des investissements (graphe ci-dessous) réalisés sur 2019 et 2020 est important (39 millions d'euros), compte tenu des réalisations de fin de mandat. Pour 2021, la réalisation des dépenses d'équipement atteint 15,6 millions pour 25,7 millions de crédits ouverts.

Dépenses d'équipement
(millions d'euros)



Graphe actualisé au 24 décembre 2021

L'utilisation du fonds de roulement a permis de réduire les encaisses inactives et de réaliser les investissements sans générer un endettement excessif de la collectivité. Cependant, les marges de manœuvres sur les recettes de fonctionnement disparaissant et l'investissement restant soutenu, il faut suivre l'évolution des indicateurs que sont l'épargne brute et la capacité de désendettement.

La masse salariale de GRAND LAC en 2021

Pour la dernière année, La base journalière de travail est fixée à 7h par jour sur 5 jours de travail pour l'ensemble des services et des agents. En 2022, la nécessité d'application de la réforme des 1607 heures va venir modifier cette organisation.

Les agents sont rémunérés sur la base de la grille de la fonction publique territoriale. Depuis le 1^{er} juin 2017, les agents ont intégré progressivement le dispositif du RIFSEEP en fonction des décrets d'applications.

Le RIFSEEP fixe mensuelle est composé d'une part liée à l'expérience, une part éventuelle liée à des responsabilités et de la technicité et une part pour des sujétions éventuelles (insalubrité, manipulation de produits toxiques, habilitation électrique pour travail en environnement à risque, travail le dimanche).

Il est également composé d'une part variable liée à la manière de servir de l'agent et en lien direct avec les entretiens d'évaluation.

Le montant de l'ensemble de ces primes ne dépasse pas le montant autorisé par les textes et les plafonds définis par la collectivité. A noter que ces plafonds ont été réévalué par délibération en date du 21/09/2021.

Cette année 2021, a vu une évolution substantielle de la masse salariale du fait de la nécessaire adéquation entre moyens humains et besoins identifiés dans plusieurs services. C'est ainsi que 15 postes permanents et 5 postes d'apprentis ont été créés et sont progressivement pourvus au sein de la collectivité, l'impact budgétaire complet de ces créations se faisant sur l'année 2022.

A noter également que la collectivité a décidé le 8/12/2020, d'augmenter la dotation pour les tickets restaurants pour les agents de 10 à 14 tickets par mois, impliquant ainsi une hausse de 65 000 euros annuels (gain par agent de 132 € annuel).

Au 1^{er} octobre 2021, Grand Lac (hors CIAS) compte 243 postes permanents et 9 postes d'apprentis.

B - Les hypothèses 2022 retenues pour le budget PRINCIPAL

Les projets de Grand Lac

Le budget primitif 2022 sera présenté en février dans un contexte de prudence tant par les évolutions de dépenses de fonctionnement qu'il est indispensable de maîtriser, que par les incertitudes des marchés économiques qui génèrent des plus-values sur nos prévisions de dépenses d'équipement.

Ce second budget du mandat doit permettre la mise en œuvre des projets tels que les mobilités et le PCAET (Plan Climat Air Energie et Territoire). L'évolution des charges de fonctionnement est important compte tenu des recrutements 2021 et de charges supplémentaires attendues sur les dépenses d'exploitation (chapitre 011).

Le budget ainsi mis en tension avec une prévision de l'épargne brute à la baisse devrait permettre de réaliser les investissements programmés par le PPI, soit 17 861 000 euros.

Une attention doit être apportée toutefois au financement de la filière déchets qui équilibre son fonctionnement et son investissement avec des recettes propres. Face à la perspective d'accroissement non négligeable de charges liées à l'extension des consignes de tri (+ 200 000 euros estimés en 2023) et à l'augmentation de la TGAP⁴ (+ 400 000 euros en 2025), il sera indispensable de se questionner sur la nature de leur financement : prélèvement sur les marges ou financement par l'impôt.

Les financements 2022

La Dotation Globale de Financement est maintenue dans son ensemble avec l'érosion continue de la dotation de compensation (ex-part salaires) de 2%, soit environ un manque à gagner de 100 000 euros et la reconduction de la dotation de groupement.

Les recettes fiscales devraient être stables entre la progression des bases foncières aidées par un taux de réévaluation basé sur une hypothèse à 3,4% et la perte annoncée de la CVAE, conséquence de la crise sanitaire 2020, qui serait contenu à - 450 000 euros.

Le financement par la fraction de TVA nette nationale a été mise en place en 2021 en remplacement de la TH sur les résidences principales. L'enveloppe 2022 devrait bénéficier de la bonne santé de l'économie en 2021 et il est projeté une progression de 5 points de cette enveloppe.

Grand Lac exerce son pouvoir de taux sur 27% des recettes financières :

⁴ TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

34,6 millions de recettes financières (hors TEOM)

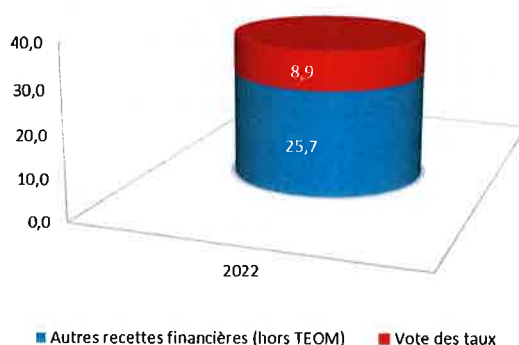


Illustration du pouvoir de taux en 2022

Le budget PRINCIPAL refacture des **charges indirectes** aux services des ports, de l'assainissement, de l'eau potable, de la filière déchets et du CIAS. Cette démarche permet d'objectiver la charge réelle de ces services en termes de coûts complets avec la représentation de dépenses de logistique et de fonctionnement administratif. Le calcul se base actuellement sur le CA 2020 avec application en N+2. Sur une base de 3 640 000 euros de charges à ventiler, le montant refacturé total prévisionnel 2022 est porté à 1 950 000 euros.

Les recettes du territoire

L'indexation du **coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** sur l'inflation aboutit à un coefficient 2022 de +3,4% (+0,2% en 2021). Les valeurs locatives interviennent dans le calcul des taxes foncières (bâties et non bâties), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux annexes, de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe sur les Ordures Ménagères). Les recettes fiscales issues du territoire progresseraient ainsi de 14 000 euros (hors TEOM) et de 330 000 euros sur la Taxe sur les Ordures Ménagères (TEOM).

Concernant la fiscalité économique, la progression mesurée de la **CFE** permettrait d'atteindre un volume de recettes de 8 millions d'euros en 2022.

Le montant provisoire de la **CVAE** notifié par la DDFIP fin novembre présente une moins-value de 450 000 euros, quand la projection interne envisageait plutôt – 600 000 euros. Ce manque à gagner est la conséquence de l'arrêt de l'économie pendant 3 mois en 2020.

La **TASCOM** (TAXE sur les Surfaces COMMERCIALES) est calculée à partir des déclarations de chiffres d'affaires pour les magasins d'une superficie supérieure à 400m². Il n'y a pas d'évènement 2021 en lien avec la crise sanitaire qui permette d'envisager une baisse d'activité de ces grandes surfaces, et donc une baisse de la recette. Il est proposé de retenir un quasi-maintien de la recette.

Globalement les recettes fiscales se maintiennent en 2022. Attention au fait que **cet équilibre global est la traduction d'une baisse des recettes de la fiscalité économique (CVAE) compensée par l'évolution des bases foncières de TEOM.**

La prévision des **prestations facturées aux usagers et prestataires** (entrées Aqualac et reventes de matériaux dans les déchetteries, redevance spéciale), est établie dans un contexte où les recettes d'Aqualac risquent d'être durablement affectées par le manque à gagner dû à l'accès gratuit permanent de la plage et les marchés de matières repartent à la hausse sans connaître la durée de cette évolution favorable. La prévision des recettes aux usagers, est projetée en 2022 à 2 400 000 euros (- 200 000 euros par rapport à 2021).

Le conseil communautaire a voté la mise en place d'une taxe GEMAPI le 28 septembre 2021. Le budget sera proposé avec une hypothèse de construction pour un produit de taxe à hauteur de 2,2 millions d'euros. Ce montant correspond au financement des mesures (fonctionnement + investissement) proposés en 2022. Cette hypothèse doit être confirmée par l'assemblée qui devra voter le montant de la taxe 2022 avant le 31 mars.

Les dépenses 2022

Lors de la lettre de cadrage, il a été demandé aux services de stabiliser les dépenses d'exploitation au niveau de celles de 2021, pendant que les dépenses de personnel n'évoluent que du GVT⁵.

Le nouveau contrat de DSP⁶ transports entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et donnera lieu à une exploitation dans un budget unique TRANSPORTS résultant de la fusion des budgets annexes TRANSPORTS URBAINS et TRANSPORTS SCOLAIRES. La subvention au budget TRANSPORTS est ainsi projetée à 1 650 000 euros en 2022 (1 750 000 en 2021) avec une moyenne annuelle sur la période 2021/2027 de 1 924 000 euros.

Le montant du **FPIC** est estimé prudemment avec une augmentation de 3% afin de tenir compte du jeu des évolutions de territoires. L'enveloppe nationale est stabilisée pour le moment à 1 milliard d'euros. La projection 2022 serait ainsi de 972 000 euros (soit + 30 000 euros).

La **subvention du CIAS**, est calculée ainsi selon le principe mis en place en 2019 :

- En considérant que la subvention financée à due proportion la masse salariale, soit 70%, un taux moyen de GVT de +1,5% est appliqué sur 70% de la subvention,
- En considérant que la subvention financée à due proportion les charges d'exploitation, soit 30%, un taux moyen d'inflation de +1,0% sur cette quote-part,
- Les dépenses initiées par Grand Lac sont ajoutées par ailleurs ponctuellement à la subvention par principe de transparence.

La subvention 2021 de base étant de 1 762 000 euros, elle deviendrait 1 785 787 euros pour 2022.

A cela j'ajoute :

- 255 000 de contrepartie à la mise en place du calcul des charges indirectes sur le CIAS (principe de neutralisation dans la gestion du CIAS) pour un calcul actualisé de 450 000 euros contre 195 000 euros sur la base du calcul 2018,
- 191 000 au titre du financement du PPI 2022 (ascenseur + mur de soutènement Orée du Bois, étude sur le devenir des établissements ODB et Grillons, mises en conformité)
- 200 000 de compensation éventuelle de résultat 2021 (incluse dans la prospective budgétaire),
- 140 000 de compensation de résultat antérieur à 2017 à verser jusqu'en 2023.

On obtiendrait, pour le CIAS, une inscription de dépenses de 2 571 973 euros au BP 2022 de Grand Lac soit + 244 000 par rapport au BP 2021. Cette évolution correspond à l'affichage des charges indirectes qui seront remboursées par le CIAS. Ainsi, le coût net pour Grand Lac est constant.

Le financement des déficits des zones aménagées constituait une mesure ponctuelle 2021 financées par une reprise sur provisions : -85 000 euros.

Le financement de l'OTI est proposé sur la base d'un besoin global de 2 500 000 euros qui se répartit entre le reversement de la taxe de séjour et une subvention complémentaire. Les principes de financement sont actés dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera renouvelée début 2023.

La masse salariale 2022

Pour 2022, la masse salariale intègre l'impact « année pleine » des nouveaux postes votés courant 2021 et liés à des structurations de services ressources, ainsi qu'à l'intégration de nouveaux postes d'apprentis visant à anticiper les départs à venir et à favoriser la continuité des services du fait des difficultés importantes de recrutement.

A ces impacts de décisions déjà actées, viennent s'intégrer des postes proposés en complément pour faire face à des besoins nouveaux au niveau de certains services ou pour anticiper des départs en retraite.

La masse salariale tient compte des décisions relatives au recrutements de 16,5 ETP en 2021 pour des raisons de mutualisation et de soutien à l'activité des services. Ces recrutements génèrent des charges partielles pour les prises de postes en cours d'exercice et un complément de charges l'année suivante pour prendre en compte la présence sur 12 mois.

L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui matérialise l'évolution de la masse salariale à effectif identique du fait des avancements de carrière représente environ 219 000 euros.

⁵ GVT : Glissement Vieillesse Technicité ou coefficient d'évolution des charges de personnel impliquée par les avancements de carrière de la masse salariale actuelle

⁶ DSP : Délégation de Service Public

Les postes saisonniers supplémentaires, les postes non permanents d'apprentis ainsi que le remplacement d'arrêts programmés (maternité, poursuite Congé longue maladie) ou les remplacements d'arrêt maladie du fait d'un absentéisme plus marqué (collecte des déchets) représentent environ 141 000 euros.

Au total, ces éléments conduisent à une augmentation des dépenses de la masse salariale de 888 K€ (de CAA 2021 à BP 2022), soit + 10,8 %.

En contrepartie, la dépense est compensée très partiellement par des aides en lien avec les subventions allouées (Etat, ADEME, ...).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Le conseil communautaire a adopté le Plan Pluriannuel d'Investissement le 25 mai 2021 avec une projection de 95,8 millions d'euros d'investissements sur la période 2021/2026. Le tableau ci-dessous présente les ouvertures de crédits classées par thématiques pour 2022 :

Services	Exercice 2022	Total PPI
Agriculture	375 000,00	1 715 000,00
Aqualac	750 000,00	1 600 000,00 Récupération de chaleur
CIAS	66 000,00	306 000,00
Communication	55 000,00	70 000,00
Divers	500 000,00	3 000 000,00
Eaux pluviales	425 000,00	4 571 120,00
Economie	127 500,00	639 179,00
Foncier	306 000,00	1 703 000,00
GEMAPI	1 219 042,00	14 837 246,00 PPI Gemapi
Gens du voyage	1 230 000,00	1 940 000,00 Aire d'accueil Entrelacs
Gymnases	245 000,00	3 045 000,00
Habitat	1 485 000,00	5 270 000,00 Aides à l'habitat
MO	1 300 000,00	9 027 000,00 Aménagements nord du lac
Mobilités	2 995 000,00	10 529 189,00 Pistes cyclables/véloroute des lacs
Numérique	91 032,00	530 380,00
Patrimoine	540 000,00	2 450 000,00 Aménagement Lepic
Plages	20 000,00	140 000,00
Pompiers	214 000,00	5 947 400,00
Relais Grand Lac		15 000,00
Tourisme	980 000,00	4 002 000,00 Crémaillère
Transition énergétique	805 544,16	7 004 575,00
Urbanisme	125 000,00	1 560 000,00
Valorisation déchets	3 616 060,00	14 500 000,09 CSE, camions
Zones d'activités	391 600,00	1 474 600,00
Total général	17 861 778,16	95 876 689,09

Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (APCP)

Les APCP en cours de validité et actualisés au regard des réalisations au 1/12/2021, sont listés ci-dessous :

Programme		Montant AP actuelle	Dépenses programmées					
			2021	2022	2023	2024	2025	
AACP003	2018 PROGRAMME DE DEPLACEMENTS URBAIN SU	2018	309 300,00	77 133,46				
AACP004	2018 PIG SUR AP	2018	241 738,60	0,00				
AACP011	2018 SCHEMA DIRECTEUR EAU PLUVIAL SUR AP	2018	630 000,00	205 725,00	68 810,08			
APCP007	2018 PLU INTERCOMMUNAL SUR AP	2018	1 030 400,00	89 200,71				
APCP012	2018 BASSIN DE RETENTION DES BIATRES SUR AP	2018	14 399 000,00	1 538 613,64	241370,21			
APCP013	2018 PLAGE AQUALAC SUR AP	2018	2 521 505,60	75 514,67				
APCP014	2018 GORGES DU SIERROZ SUR AP	2018	3 400 000,00	2 619 657,81	280348,92			
APCP015	2018 BORDS DU LAC TRANCHE 2 SUR AP	2018	1 748 519,00					
APCP016	2018 GYMNASSE G4 QUARTIER MARLIOZ SUR AP	2018	5 844 906,57	419 849,03	235494,32			
APCP017	2018 CROIX VERTE	2018	2 500 000,00	220 000,00	2 119 871,57			
APCP018	2018 CHAMBOTTE GRANGE ET RESTAURANT	2018	1 187 000,00	747 306,47	100 000,00			
APCP024	2019 SENTIER DE LA CREMAILLE	2019	647 790,00	3 696,00	350000	248179,85		
APCP027	2019 PONTPIERRE	2019	885 000,00	176 837,80	84815,16			
APCP028	2019 AMENAGT NORD DU LAC	2019	5 000 000,00	1 346 826,99	2 750 161,72			
APCP030	2019 PIG 2019-2025	2019	850 000,00	0,00	200 000,00	145 000,00	140 000,00	365 000,00
APCP031	2020 PLH 2019-2025	2020	4 671 000,00	440 000,00	865 000,00	865 000,00	865 000,00	1 628 000,00
APCP032	TOITURE GYMNASSE MARLIOZ	2020	975 000,00	790 270,00	172 000,48			
APCP019	2018 SYSTEME ASST ENTRELACS-ALBENS	2018	3 988 368,00	1 316 000,00	423 347,69			
APCP020	2018 SYSTEME ASST MOTZ	2018	1 836 300,00	930 990,72				
APCP021	2018 BARREAU EST	2018	11 700 000,00	2 700 000,00	1 700 000,00	1 830 000,00	990 000,00	2 815 830,55
APCP022	2018 SURPRESSEUR BDL	2018	602 500,00	148 000,00	94 088,54			

Les colonnes 2022 à 2025 indiquent les montants prévisionnels restant à réaliser sur les projets.

En synthèse

Les éléments d'évolution 2022, compétence GEMAPI (dépenses été recettes) par rapport aux crédits votés en 2021 peuvent se résumer ainsi :

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Dépenses d'exploitation	- 576 000	Taxe GEMAPI (hypothèse)	-
RH dépenses nettes	+ 757 000	Fiscalité hors TEOM/TVA	- 120 000
FPIC	+ 30 000	Fraction TVA	+ 342 000
CIAS	+ 255 000	TEOM	+ 454 000
OTI/Reverst taxe de séjour	-	Taxe de séjour	+ 200 000
CGLE - déficits	- 85 000	Reprise provision	- 85 000
		Tarifs	- 120 000
Subv° BA transports	- 115 000	DGF	- 60 000
Provisions	- 675 000	Indemnités/Annul rattach	- 576 000
Autres	+ 23 000	Eléments non reconduct	- 359 000
		Subventions	- 453 000
Evol° dépenses	- 386 000	Evol° recettes	- 777 000
Evolution de l'épargne brute		- 391 000	

La projection des éléments 2022 aboutit à une reprise de l'épargne brute avec des prévisions de dépenses qui évoluent lorsque les recettes augmentent plus modérément.

III - La dette

La dette de GRAND LAC au 31 décembre 2021

Les marchés financiers sont sous tension avec une réactivité marquée classiquement par le contexte politique (élections en Allemagne), ou économique (reprise de l'inflation ou Evergrand group en difficulté et représentant 2% du PIB chinois), mais ils réagissent également sur les sujets sanitaires (annonce du vaccin contre la covid, début de la vaccination).

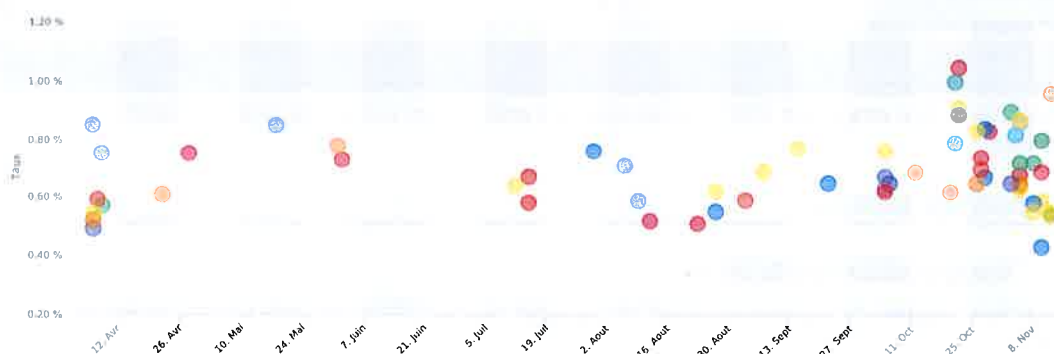
En juillet, la perspective de retour à des taux positifs a été envisagée. Actuellement, une position d'attente se crée autour de l'inflation, de la hausse des matières premières et de la durabilité de la reprise, et surtout du positionnement des banques centrales. Si celles-ci décidaient de relever leur taux de refinancement parce que la situation d'inflation se prolongeait, l'accès aux liquidités serait plus cher.

Index au jour le jour, l'Éster cote à -0,57 au 18 novembre 2021 (même niveau que pour le relevé du DOB 2021), mais les anticipés se projettent à présent sur une hausse.

Sur le long terme, les offres bancaires ci-après ont été observées pour les mois d'octobre et novembre :

Taux à 15 ans	Minimum	Maximum
Taux fixes	0,43%	1,05%
Marges sur taux variables	0,15%	0,60%

(Extrait de l'observatoire des offres de Taelys au 18 novembre 2021)



Représentation des offres à taux fixes en 2021

Les propositions bancaires demeurent basses sur les taux fixes et les marges sur les taux variables se tassent également.

Le stock de la dette de Grand lac au 1er janvier 2022, présente les caractéristiques suivantes :

Grand Lac	
Taux moyen	1,79%
Durée de vie moyenne	7 années
% taux fixes	87%

Données au 18 novembre 2021

Le budget PRINCIPAL a recours à l'emprunt en 2021 pour 4 500 000 euros sur l'hypothèse d'un tirage d'équilibre de 3 millions d'euros en décembre.

Tous budgets confondus, le capital restant dû au 1er janvier 2022 sera de 35 977 728 euros.

Le service de la dette en 2022

Tous budgets confondus, le remboursement de la dette en 2022 génèrera un amortissement du capital de 3 859 000 euros et des frais financiers à hauteur de 626 000 euros.

Deux emprunts contractés en 2021 sont signés en attente de mobilisation, dont le solde de 4 500 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne pour le budget principal et un emprunt de 2 000 000 d'euros auprès de la Banque Postale pour le budget de l'eau potable.

Ligne de trésorerie : En théorie, une marge de sécurité en termes de trésorerie pour le fonctionnement de la collectivité est calculée sur 1 mois, ce qui représente entre 4 et 4,5 millions d'euros. Cette marge de sécurité est habituellement couverte par le fonds de roulement. La ligne de trésorerie de 4 millions a été reconduite.

Les budgets annexes ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE, TRANSPORTS, CAMPING et PORTS seront équilibrés par l'emprunt.

Hors nouveaux emprunts mais en intégrant les emprunts signés en 2021 et consolidés en 2022, le capital restant à rembourser atteindrait fin 2022, un montant de 43 318 000 euros.

	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2022
Principal	21 651 605	22 937 441	25 169 133
Assainissement	3 586 830	3 327 610	3 078 077
Eau potable	7 934 070	7 235 250	8 536 056
Ports	223 672	146 624	89 435
Transport	2 662 560	2 283 669	1 920 658
Camping	69 415	47 132	24 714
TOTAL	36 128 152	35 977 726	41 896 150

(hors réalisation des emprunts 2022 autres que les soldes des emprunts actuellement en phase de mobilisation)

IV - Les budgets annexes

Budget ASSAINISSEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2021 ont été votées à hauteur de 6 180 420 euros.

Le budget ASSAINISSEMENT programme les travaux de renouvellement et d'extensions des réseaux, les investissements courants de renouvellement des UDEP. Des effets d'augmentation plus rapide que prévue de la charge sur la STEP d'Aix entraîne d'une part, une progression des charges de fonctionnement d'environ 500 000 euros dont 1/3 seulement ne sont pas pérennes, et d'autre part, une baisse de la prime d'épuration car le système ne remplit plus les critères. Cet effet ciseau sera traduit dans l'actualisation de la prospective.

Budget EAU POTABLE

Les crédits 2021 de dépenses réelles de fonctionnement ont été votés pour 6 033 732 euros.

En investissement, les travaux du barreau est sont arrêtés en attente de la modification du PLUI. Les travaux de surpresseurs et les enveloppes récurrentes de travaux de renforcement sont maintenues. Le budget 2022 suit la trajectoire de la prospective avec moins de réalisation en investissement.

Budget TRANSPORTS

Pour mémoire, le volume de dépenses réelles de fonctionnement proposé au budget primitif 2021 du budget annexe des transports urbains était de 4 148 996 euros. Le montant de la contribution forfaitaire de la délégation de service publique (DSP) est de 3 432 000 euros hors actualisation et en intégrant les avenants. Les sources de financement de ce budget étaient la Dotation Globale Décentralisée (DGD), le versement mobilités (ex-versement transports) et la subvention d'équilibre du budget PRINCIPAL.

Le budget des transports scolaires 2021 était de 1 383 613 euros financé par les abonnements et la subvention du budget principal. Les contrats de ce budget prennent fin au 30 juin.

En 2022, ces 2 budgets annexes sont fusionnés et la nouvelle DSP démarre au 1er janvier sur le périmètre des transports urbains dans un premier temps, et sur la totalité des lignes à la rentrée de septembre.

Budget PORTS

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été votées pour 2 157 078,66 euros au budget primitif 2021.

Au titre de l'investissement 2022, sont inscrits notamment la fin des travaux du port de Conjux, la réhabilitation du port des 4 chemins...

Budget *CAMPING* de Chindrieux

En 2022, ce budget est conforme à celui de 2021. A noter : un montant de 100 000 € est inscrit pour des travaux d'investissement en vue d'une évolution du camping.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.

Aix-les-Bains, le 25 janvier 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 67
- Présents et représentés : 47
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire 2022

Date de transmission de l'acte : 01/02/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 01/02/2022

Numéro de l'acte : d4008 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220125-d4008-DE

Date de décision : 25/01/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires